

Compte rendu analytique AG 23 mars 2017

A 19 heure ayant le quorum la réunion commence. Nous vous remercions pour votre présence, très nombreuse cette année, 64 personnes sont présentes et 41 personnes sont représentées ouvrant droit à 108 suffrages.

Résolution A : Scrutateurs

Le président invite 2 scrutateurs M. Christian D'HALLUIN et Mme Anne Charlotte WILLOT se proposent. L'assemblée approuve à l'unanimité. Président de séance M. Ahmed SBAI.

Le président Christian QUIQUE commence la réunion pour l'AG, cher(e)s Brigodien(ne)s, nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux, y a-t-il des personnes pour qui c'est la première fois, qu'elles viennent ici, en réunion, donc on a beaucoup d'anciens. C'est formidable. En tant que membre du syndicat il y avait pour le bureau :

Sandrine LIAGRE, Isabelle NAJ BERG, Jean-Noël HUET et Bruno LOTIN et moi même
En tant que conseiller :

Pascale DELTOUR, Anita FONTEYNE, Camille POUTIERS, Sophie STURBOIS, Jean-Charles FIOROT, Jacques MARAIS, Jean-Pierre DESBOUVRIE, Rémy SOUCHON, André FONTAINE, Francis LOUAGE

Je tiens à signaler que les membres du syndicat sont des personnes bénévoles, volontaires et élues par l'AGO. Elles sont animées par l'unique souci de mettre en valeur notre domaine.

L'ASL n'est pas une copropriété mais une association avec ses propres statuts de propriétaires qui gèrent un bien qu'ils ont en commun. L'adhésion à l'ASL se fait par l'acte d'achat d'une propriété. Par définition une ASL n'est pas administrée par des professionnels mais par un syndicat composé de 3 personnes minimums et élues lors d'une AGO.

Du fait elle devient civilement responsable de ses actes y compris dans le cadre de sa mission pour cela nous sommes titulaires d'un contrat d'assurance.

Les livres de compte sont à la disposition de tout demandeur, personne ne les à consulter, Christian remercie les syndicataires pour leur confiance aveugle.

Nous avons accepté des taches administratives et techniques importantes, parfois difficile voir ingrate, mais notre ligne de conduite a toujours été de privilégier la qualité de vie dans notre domaine.

Rémy répond au demande lors de débordement de réseau et pire

Camille s'occupe des arbres qui provoquent des dangers et du déblaiement

Anita s'occupe du relationnel et des problèmes de voisinage avec diplomatie

Jean-Pierre se démène pour la fibre optique

Tous on accomplit leur travail avec sérieux.

Posséder une propriété dans un secteur privilégié demande en contre partie d'en respecter les règles que chacun d'entre nous ont eu, à savoir les statuts et les cahiers des charges.

Nous allons commencer cette AGO est nous suivrons l'ordre du jour et uniquement l'ordre du jours.

Résolution B : Présentation des comptes de l'année 2016 par Jean-Noël HUET

Bonsoir à tous, beaucoup me connaissent, pour la cotisation je tiens à souligner 2 éléments importants, une distribution à partir du 29 mars par le relai des responsables de hameau et secteur, puis un paiement de ses cotisations pour le 30 avril.

En cas de difficulté de paiement n'hésitez pas à venir me voir du moment que cette cotisation soit payée avant le 31 décembre en cours.

Pour nos comptes d'exploitation, vous avez reçu ce document avec la convocation, je

résonne par masse.

- Les espaces vers budget : 52880 € pour une dépense réalisée de 48820 €
- La voirie 26000 € de prévu pour 11989 € dépensé avec l'hiver doux très peu de réparation
- Les réseaux 2000 € pour 6325 € dépensé, nous pensions ne plus avoir de travaux d'analyse à faire mais il en restait quelques uns
- La sécurité petite économie 5200 € pour 3091 €
- Fonctionnement site internet 200 € pour 198 €
- Frais de fonctionnement 8650€ pour 7193 €

Nous avons créé une dotation de provision pour gros travaux à la place de l'orienté unique sur la voirie. Puis une dotation de provision sur créances douteuses suite à nos difficultés avec NYDEL qui ne payait plus depuis 2013 ses cotisations. Selon le liquidateur Maître THEETTEN pour tout ce qui dépasse 2016 nous tombons dans la masse des créanciers prioritaires, mais nous avons très peu de chance de récupérer notre créance.

Au niveau des charges de l'association nous sommes à 113000 € pour un budget à 116000 €. Le solde du profit rentre dans les excédants antérieurs pour alimenter les gros travaux éventuels.

Concernant les recettes nous avons toujours 185,8 parts pour une cotisation à 600 € soit 111480 €, la participation de Brigode pour les tontes de la grande plaine pour 1723 €, un résultat sur les produit financier de 3600 €, un produit exceptionnel de 135 € concernant les travaux sur le hameau 8

Bilan, nous avons une avance de trésorerie d'un peu plus de 400000 € donc 166000 € en réserve pour gros travaux.

Une question est posée, pourquoi fait-on une réserve pour honoraire contentieux (frais de justice) c'est comme les autres postes, on provisionne si on ne les dépenses pas ça rentrera dans les résultats.

L'assemblée donne au syndicat quitus plein et entier de sa gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Etes vous d'accord pour procéder à main levée, personne ne s'oppose

Qui est pour

Qui est contre : 0 main levée

Qui s'abstient : 0 main levée

Adoption de la résolution B adopté à l'unanimité.

Résolution C : Présentation du budget 2017

Jean-Noël annonce le budget de 2017, pour les espaces verts 49620 €, pour la voirie 7500 €, pour les réseaux 7200 €, pour le site 200 €, pour la sécurité 3500 € et 11650 € en frais de fonctionnement pour un montant de 106370 € impôts locaux inclus. Nous maintenons donc à 600 € la cotisation 2017. Ensuite il y a l'Union pour 25 € et 40€ pour les personnes reliées à la télédistribution.

Pour la résolution C, l'assemblée décide de fixer le budget prévisionnel des dépenses de l'exercice 2017 à 106370 €, le coût de base de la part étant de 600 €

Est ce que l'assemblée est d'accord pour le vote de ce budget :

Qui est pour :

Qui est contre : 0 main levée

Qui s'abstient : 0 main levée

Adoption de la résolution C adopté.

Présentation des commissions.

Sécurité (Sandrine) : nous avons un contrat avec la société THORANN qui a racheté VIGIVILLAGE, il circule avec des véhicules rouges. Au niveau du budget cela nous coûte 25€ par syndicaire par an. Des rondes sont faites de façons aléatoires. Concernant les caméras sur les toits du tennis, prévu avec l'Union, cela nous a été interdit car il y a des habitations et il est interdit de filmer sur les parties privatives. Concernant les cambriolages, nous avons plus de tentatives, mais grâce aux alarmes, ça ne va pas plus loin. Dernièrement, nous avons eu des vitres de voitures fracturées, donc soyez vigilants. Des caméras sont toujours en projet sur Brigode 2, on attend leur retour. Au niveau de la plaine c'est beaucoup plus calme.

Site internet (Jean-Pierre) : c'est un site d'information, et éventuellement de dialogue par le forum. Sachez néanmoins que pour profiter de toutes les informations du site, il faut vous identifier.

Espaces verts (Camille et Sophie) : en 2016 nous avons eu 2 visites avec l'arboriculteur de la ville qui nous accompagnent depuis plusieurs années. Suite à ça nous avons abattus 36 arbres (petits ou gros), sur ces arbres abatus 66% étaient malades morts ou présentaient un danger pour les personnes, 13 ont été enlevés plus pour des problèmes d'ombres portées et pour des dangers concernant les toitures. Nous avons replanté 6 arbres et 27 arbustes en sous bois. Sur les entretiens de pelouses et massifs, GAMACHE qui s'en occupe n'arrive pas répondre à toutes les demandes, donc la décision a été prise au niveau du bureau de laisser les massifs à SAM TAILLE. Nous essayons de rationaliser certains massifs qui demandent trop d'entretien. Des plantations ont été faites dans les sous bois avec des pervenches. Concernant la mare aux canards, pour laquelle nous avons eu quelques soucis du à une prolifération de lentilles d'eau, qui a provoqué la mort des nombreux de poissons. Nous remercions Amaury WATTINE qui a mis en place une pompe bricolée et le ramassage des lentilles. Nous avons bien pris en compte la demande de M. VANDAMME concernant les copeaux.

Voirie – Réseaux (Rémy et André) :

Voirie : pas de gros travaux en 2016 : l'hiver ayant été clément, aucune dégradation majeure de la voie. Pour l'antenne du hameau 8, rebouchage des fissures afin d'éviter des dégradations plus importantes liées au gel. Ces travaux qui soldent le litige avec la société qui avait réalisé la réfection ont été financés par l'assurance de la dite société grâce à la persévérance de notre Président.

Piétonnier : réfection « qualitative » au niveau des numéros 121 et 123 et pour le 209 pose d'un regard pour évacuer l'eau stagnante après chaque pluie.

Réseaux : nous avons connu un épisode pluvieux important le 7 juin qui a provoqué des inondations à l'extérieur de plusieurs maisons mais surtout une inondation majeure à l'intérieur de la maison N°216. C'est de nouveau le réseau EU de la MEL qui en est à l'origine. Suite à ces incidents :

*la MEL a entrepris un relevé topographique des niveaux des plaques d'égouts sur toute la partie de l'avenue qui avait été impactée.

*de son côté l'ASL a fait réaliser des enquêtes domiciliaires dans les maisons qui avaient connu des débordements à l'extérieur.

La MEL à partir de ces relevés identifie l'origine du problème : les seuils de la STEP et des stations de relevage sont à des niveaux supérieurs au terrain naturel et donc les plaques des égouts de l'extrémité de l'avenue.

La MEL a réalisé diverses simulations en fonction des historiques et se propose d'installer un déversoir d'orage en aval de Brigode 5.

Après étude de plusieurs pistes celle retenue est d'installer ce déversoir d'orage au niveau de

la station de relevage située entre le domaine de Brigode et la STEP.

Ces travaux entrent dans le budget d'entretien de 2017 et devraient se réaliser sous un délai de 3 à 6 semaines. La MEL rencontre cette semaine la société qui pourrait faire ces travaux.

Par ailleurs les enquêtes domiciliaires ont montré que dans 3 maisons sur 4 des agrandissements et des modifications intérieures étaient non conformes quant à la séparation EU / EP.

Les propriétaires seront invités à se mettre en conformité dans un délai de 2 ans, comme cela a été fait suite aux inondations de 2013.

La commission architecture sera vigilante lors de l'examen des dossiers qui lui seront soumis en attirant l'attention des propriétaires sur ce point particuliers.

A noter que depuis les remises en états de 2014, le réseau EP de l'ASL a parfaitement fonctionné lors de ces épisodes de fortes pluies.

Télédistribution (Francis) : d'abord pour 3€50 par mois on a un service télé qui ne fonctionne pas trop mal. 2 bornes vont être changées. Une bestiole a mangé la fibre, donc tout un secteur a été privé de télé, pendant 48 H.

Commission architecture (Jacques) : petit rappel, pour tous travaux mineurs ou majeurs il existe dans les statuts une commission architecture qui doit être consulté. Cette commission fonctionne avec 2 architectes conseils Mme BELLOT et Mr KLEIN, en fait ce qui va être souverain c'est l'avis final de nos architectes que l'on valide au niveau du bureau. Nous avons actuellement 3 dossiers en cours.

Résolution D : décision concernant l'engagement d'une procédure.

Le président reprend la parole, la décision de cette résolution a été prise à la majorité des membres du syndicat au cours de sa dernière réunion. Le cahier des charges autorise la pose de portail et de clôture, sous réserve de la règlementation propre à Brigode 5. Depuis près de 40 ans la totalité des syndicaux, c'est efforcé à maintenir ce caractère d'open space voulu par les fondateurs de Brigode. Pardon pour certains syndicaux mais il faut comprendre qu'il ne nous ait pas possible d'accorder des dispenses qui seront perçu comme un privilège. Ce que l'on accorde à l'un on ne peut pas le refuser à l'autre et nous sommes 163 syndicaux.

L'an dernier ce sujet a fait l'objet d'un débat contradictoire qui s'est achevé par un vote favorable à la résolution proposée.

Par la suite, quelques syndicaux ont contestés l'honnêteté du vote mais pas le résultat. Le conseil de Mr BAROUKH évoque également une irrégularité de forme, le syndicat en a pris acte. Ce soir conformément à nos statuts, c'est l'AGO qui va se prononcer, l'ensemble des syndicaux va prendre en charge une décision qui engage l'avenir de notre ASL. Sur avis de notre conseil Mtre LOSFELD nous allons procéder à un nouveau vote. Mtre LOSFELD a rédigé la résolution soumise au vote. Maintenant c'est aux experts compétents et au juge de traiter de ce sujet, quelque soit le résultat du scrutin, chacun d'entre nous a la possibilité d'exercer un recours dans un délai d'un an. Ce délai d'un an, c'est une cote mal tailler entre le délai de recours des copropriétés et des ASL. Dans l'hypothèse d'un rejet de cette résolution le syndicat prendra acte. Avant le vote, je voudrais m'autoriser à répondre à la lettre de Mr BAROUKH chacun à son point de vue.

Mr BAROUKH, Rémy et moi même avons obtenu ce matin une audience auprès du conciliateur de justice de Villeneuve d'Ascq, pour obtenir ce rendez vous ça a été assez long, Le syndicat maintient sa résolution. Le conciliateur nous propose dans un délai que l'on fixe à 30 jours, nous accordons une procédure dite de conciliation devant le conciliateur de justice.

Rémy explique ce qu'est un conciliateur de justice. Le conciliateur a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer

un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige quelle soit personne physique ou morale donc le conciliateur que nous avons vu ce matin dit je suis compétent pour tenter une conciliation.

Qu'elle est son pouvoir? Il a un pouvoir d'invitation, il peut inviter chacune des parties à exposer leurs points de vue respectifs, ensuite il constate, il ne juge pas. Il peut constater une non conciliation pour absence d'une des parties, par un défaut d'accord. Dans le cas où il y aurait un accord, à ce moment là il aura à statuer pour les 2 parties avec la précision d'un délai de mise en œuvre. La prestation est gratuite, c'est nous qui la payons dans nos impôts. Le président reprend, il faut que les 2 parties soient d'accord pour pouvoir saisir ce conciliateur. Quand un accord est signé, il le transmet au tribunal d'instance. C'est pour des litiges inférieurs à 4000 €.

Avec Rémy, on a décidé de maintenir cette résolution, dans les statuts, je suis obligé de vous la proposer, c'est ma mission.

Alain FINOT prend la parole, il y a quelque chose qui m'ennuie un peu avec cette histoire de conciliation c'est que lors des affaires de l'Union il y a plusieurs années, l'Union des associations de Brigode avait une conciliation entre brigode 1- 2 - 3 - 5 et 4, une conciliation qui a été signée devant le conciliateur et pour finir ça n'a jamais donné suite. La seconde chose c'est que la conciliation elle va avoir lieu sans que nous (Brigodien) donnons notre point de vue sur ce qui va être concilier.

Ce que je (Alain) vais dire maintenant et tout à fait transparent vis à vis du conseil syndical et de Christian QUIQUE, la première des choses, je l'ai vu plusieurs fois et je l'ai fortement déconseillé de réitérer contrairement à l'avis de M^{re} LOSFELD cette proposition D. Pourquoi, parce que d'après moi elle est parfaitement valable. On n'est pas du tout obligé d'avoir 10 personnes qui demandent le vote à bulletin secret pour que ce soit valable. On connaît parfaitement le sujet, on sait que le président a le droit de demander un vote à bulletin secret. Sur le plan de la rédaction, la résolution qui a été votée n'était pas identique à la résolution qui était écrite dans les éléments généraux, nous ne sommes pas des professionnels, et un juge peut très bien juger sur la forme. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il n'y a que dans le cas où il y a ambiguïté marquante entre les 2 éléments écrits et oraux que ça peut être reproché. Pour moi la résolution votée l'an dernier était parfaitement valable j'ai bien entendu conseillé Christian de changer d'avocat.

Le conseil syndical m'a demandé un jour, d'assister à un conseil sur un portail situé en fond de raquette. Je pense que tous les Brigodiens sont parfaitement d'accord de laisser un portail noir et il ne me vient pas à l'idée d'aller faire un procès pour l'obliger d'avoir un portail blanc. Ça va contre nos intérêts, c'est très clair. Concernant les limites de propriété si nous allons au procès nous perdrons sur la limite de propriété car c'est une voie tertiaire et qui n'est pas du tout considérée par rapport à l'alignement. Reste le problème des 60 cm, sur la hauteur en discutant avec Rémy, c'est de dire que Brigode à évoluer, je peux très bien considérer que 40 ans après on peut revoir la hauteur, évidemment c'est fortement déconseillé d'avoir des portiques ou portails, en fond de raquette si les voisins riverains sont d'accord pour monter la hauteur qui serait peut être 1,20m, 1,30m ou 1,50m, portail noir, limite de propriété en accord avec les voisins et surtout portail plein, on modifie cet élément dans le cahier des charges et l'affaire est réglée.

Christian signale que l'on ne peut pas faire de modification dans le cahier des charges comme ça. Toute modification demande la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Dans la résolution chaque syndicaire a le droit de dire oui ou non. Et on prendra acte du résultat. Nous avons un délai de recours de 1 an dans les statuts et dans les cas de jurisprudence on arrive à 3 ans voir 5 ans. Voilà ce que j'ai proposé. Et j'ai proposé également avec Rémy qu'on reste dans le règlement avec une tenue de conciliation.

Olivier ROYEZ dit qu'il demande depuis de nombreux mois, sur le site de l'ASL par le forum je demande une réponse sur l'utilisation d'un conciliateur. On est parti sur 6000€ pour des frais de justice, sachez que tout à l'heure quand on va voter pour des multiples de 6 car on va

partir pour 3 ou 4 ans voir plus. Si le bureau gagne en justice ce sera une belle victoire mais on restera toujours sur une dissociation. Si on perd et qu'on ne modifie pas les statuts ça va devenir une jurisprudence, chacun d'entre nous pourra mettre un portail comme bon lui semble.

Je pense qu'il faut se laisser un peu de temps pour trouver un accord entre les parties avec le conciliateur, pour en discuter avec des personnes extérieurs, je demande à ce que la résolution D ne soit pas votée.

Christian remercie l'intervention de M. ROYEZ.

La seule chose que je propose c'est qu'on reste dans l'action. Cette résolution dit que vous autorisez le conseil syndical et son président à ester en justice, il n'y a pas de date fixée, on peut profiter d'un laps de temps pour faire cette conciliation. C'est le syndicat qui fixe l'ordre du jour et nous maintenons la résolution D. Mesdames messieurs nous allons procéder au vote de cette résolution.

M. BAROUKH intervient, il remercie les interventions qui ont eu lieu, nous avons fait parvenir un document sur l'historique et la demande de permis de construire signer par la commission, on a sur cette demande de permis de construire qui fait référence à l'article 8 qui dit portillon et non portail, c'est vrai qu'il sait passer plus de 40 ans. L'article 8 dit que les portails ne sont pas recommandés, c'est pour ça qu'on s'est tourné vers notre président pour valider notre demande de permis ce qu'il a fait, vous l'avez d'ailleurs eu en copie. Ca veut dire que nous, la conciliation, on y était presque car j'étais d'accord pour le peindre en blanc sauf si ça déplaît à mes voisins car je ne voudrais pas les gêner. Il faut savoir que ce portail est ouvert en journée et fermé le soir. Même quand le président fait le tour de Brigode, il voit certainement des tas de bois avec des bâches bleues, enfin il voit des choses horribles, mais mon portail il ne peut pas le voir car il y a une haie devant. C'est effectivement la nuit s'il vient roder près de chez moi qu'il le verra. Il est vrai que quand nous ne sommes pas là il reste fermé, mais nous sommes au fond d'une raquette. Ca n'a pas empêché le 9 janvier, malgré ce portail, d'avoir une tentative d'intrusion chez nous, voyez ce n'est même pas suffisant. La seule chose c'est qu'au delà des procédures que vous avez évoqué c'est qu'effectivement, si nous devons aller en justice compte tenu de la signature du président, j'attaquerai bien sûr le président. Alors non seulement il y aura cette procédure là, mais je ne sais pas s'il y a le pouvoir de faire porter à l'ensemble des syndicataires une attaque qui serait visée contre lui en tant que président car il a signé quelque chose et qu'il dédie. Voilà c'est tout ce que je voulais vous dire merci.

Le président dit je n'ai rien à ajouter.

Mme SINTIVE prend la parole, j'y connais rien, le problème vient d'une personne qui a mis un portail alors que je suis venue habiter Brigode et que pour moi c'était un espace sans portail, et que je vais me retrouver aujourd'hui avec un portail, sinon M. BAROUKH, si on dit oui pour vous, est ce que tout le monde est libre de mettre un portail. Il ne faut pas qu'on change l'esprit de Brigode.

Mme SINTIVE merci de votre intervention mais maintenant on va conclure.

M. SINTIVE ce que je veux dire, « qu'est ce qui fait la singularité de Brigode », c'est effectivement l'avenue qui n'est pas la même que celle de l'autre côté. Promenez vous, vous n'avez pas du tout la même apparence, pas du tout la même chose, notre avenue c'est un paysage. C'est un paysage, une voirie en macadam au milieu d'un espace paysager, on en reconnaît même pas les limites. Toute la singularité est dans cette subtilité entre l'espace public, la voirie, les arbres qui la bordent et les gens qui ont mis en place des tas de dispositif pour constituer des clôtures végétales derrière lesquelles s'abritent les maisons. C'est ça Brigode. C'est ça qui fait que lorsque vous recevez des gens chez vous qui ne sont jamais venus, ils trouvent ça extraordinaire ici, c'est complètement à part, ça n'existe nul part. Et effectivement ça n'existe nul part. Alors est ce que l'on veut perdre notre identité, car si demain on dit oui sur le fait de mettre un portail, tout le monde mettra un portail. On est dans une société qui s'isole de plus en plus. Donc effectivement ce que je veux souligner, on peut

changer les choses, le règlement est là depuis 40 ans 45 ans.

Il a fonctionné, il n'y a pas eu de problème. Aujourd'hui il y a un nouveau projet, les mentalités ont évolué, les gens ont peut être envie de se protéger, je le reconnais pourquoi pas. Ca fait partie de l'air du temps, de l'évolution des pratiques, de l'évolution de vivre ensemble, de l'évolution de pratiquer son voisinage. On peut changer mais dans ce cas là, effectivement moi je demande à ce qu'on change le cahier des charges sur lequel il doit y avoir une adhésion à 100% de l'ensemble des syndicaux. Dernière élément, je sais que Brigode a été repéré pour ses qualités paysagères et architecturales, il avait été envisagé de faire une zone de protection pour la qualité que représente le patrimoine.

Mesdames et messieurs, plus de 10 personnes souhaitent un vote à bulletin secret on vote à bulletin secret.

Francis relit la résolution donner avec la convocation.

Ahmed rappelle les conditions du vote, vote numéro 1, on vote pour ou contre le projet de la résolution D. Ca veut dire que le oui on adopte et le non on n'adopte pas.

Un des scrutateurs passe avec l'urne pour recevoir les votes. Pendant que les scrutateurs dépouillent, le président poursuit la séance.

Résolution E : élection des candidats

Le président présente les candidats, M. Claude PITKOWSKI et Ahmed SBAI (qui a déjà été parmi nous) nouveaux candidats, puis le renouvellement des candidats soient Pascale DELTOUR, Jean-Pierre DESBOUVRIE, Anita FONTEYNE, Francis LOUAGE.

Il signale également la démission pour raison personnelle de Jean-Charles FIOROT et de Sophie STURBOIS

Pour la résolution E, le président fait voter la liste de candidats

Est ce que l'assemblée est d'accord pour la liste des candidats :

Qui est pour :

Qui est contre : 0 main levée

Qui s'abstient : 0 main levée

Adoption de la résolution E adopté à l'unanimité.

Résolution F : Questions écrites

M ROYEZ en avait posé une qui lui a été répondu pendant la réunion.

Y a-t-il des questions orales

Le président donne des nouvelles des anciens bureaux NYDEL qui ont été vendu à M. LESTIENNE qui a divisé ce lot en 2 SCI. Une pour les bureaux de l'agence LION IMMOBILIER et une l'autre partie qui n'a pas encore d'attribution définitive.

Nous revenons sur la résolution D pour les résultats du vote

Les contres : 73 non

Les pous : 35 oui

La résolution D est rejetée

Ahmed remercie tous les bénévoles pour leur travail

La séance est levée à 21h15

